



Arnaques sur travaux d'économies d'énergie !

Véronique Bertrand

2014

Même si les arnaques liées aux économies d'énergie diminuent, il existe encore des démarchages et des publicités qui réclament la vigilance de chacun.



Publicités mensongères sur les économies d'énergie ?

Certaines performances énergétiques annoncées dans les publicités, si elles ne sont pas mensongères, demandent d'être lues entre les lignes afin de bien comprendre.

Prenons l'exemple des rendements des pompes à chaleur ou des chauffe-eau thermodynamiques. Les COP ou Coefficient de Performance annoncés de 3 et plus, soit 300% de rendement, méritent quelques explications. Il faut savoir que le COP d'une pompe à chaleur varie terriblement en fonction de la température extérieure. Par +5°C il peut être de 3 et plus, alors que par -5°C alors que vous êtes en pleine demande de chauffage, il peut chuter à 1,5 voire 1. Ainsi votre pompe à chaleur n'est pas plus performante qu'un simple chauffage électrique rustique à effet Joule ! Lorsque vous voyez « 70% d'économies de chauffage ! », l'annonceur ne fait pas de publicité mensongère mais « oriente » favorablement son discours. Certes, avec un COP de 3 toute l'année, on arrive à économiser 70% d'énergie électrique. Mais ces conditions sont partiales et idéales, dans le meilleur des cas.

Ce qui est rassurant c'est que bon nombre de fabricants se distinguent de plus en plus de cet argument idéal et engageant, pour un discours plus honnête : ils inscrivent COP de 3 * (l'astérisque * précisant que le COP est mesuré selon la norme EN 14511, soit par +7°C extérieur pour les pompes à chaleur air-eau ou air-air). C'est très optimiste tout de même, mais moins engageant que de proclamer 70% d'économies d'énergie.

Il en est de même pour les chaudières à condensation qui expriment un rendement supérieur à 100%. Il n'est pas rare de voir dans les documentations : rendement de chaudière à condensation de 105%. En lisant entre les lignes, il s'agit d'un rendement de 105% sur PCS (Pouvoir Calorifique Supérieur). Cette notion de PCS ou de PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) tient compte ou pas de la chaleur latente du gaz. C'est un concept physique un peu trompeur car même si cette chaleur latente est récupérée des fumées qui s'échappent ainsi plus froides, le rendement réel sur PCI est toujours inférieur à 100%. Même si la chaudière est très bien isolée, bien réglée et récupère le maximum de chaleur sur les fumées, le rendement sera légèrement inférieur à 100%. Et ceci à l'instant « t » avec une combustion parfaite. Dans l'année, et selon les différents régimes de chauffe, ce rendement nominal varie bien entendu. Les économies d'énergie sont donc celles générées dans l'année, c'est donc du « rendement global annuel » dont il faut parler. Celui-ci est plus proche de 85% que de 100%. A contrario, une chaudière classique qui ne serait pas à condensation donnerait un rendement annuel évidemment plus mauvais, de l'ordre de 70% dans le meilleur des cas.

Halte aux vendeurs de crédits d'impôt

Les vendeurs de crédits d'impôts étaient appelés « les éco-délinquants ». Ils procédaient par de la vente forcée en faisant du porte à porte et vous proposaient des économies mirobolantes en s'appuyant sur les aides de l'Etat et notamment du crédit d'impôt. Tout était prétexte à vous vendre des fenêtres isolantes, ainsi qu'une pompe à chaleur, du solaire, une chaudière bois, ... Ces éco-délinquants créés par un système d'aides peu maîtrisé ont fondu comme neige au soleil dès 2010, comme ont fondu également les aides de l'Etat. Rappelons-nous que le solaire thermique et même photovoltaïque étaient aidés avec un crédit d'impôt de 50% sur le matériel ! Avec en plus les aides locales, certaines installations photovoltaïques avec un devis par exemple de 15 000 euros, revenaient ainsi à 6 000 euros !!

Ces éco-délinquants ont quasiment disparu, mais pas totalement, attention donc !

Ils ont disparu à cause ...

- des nombreuses contre-références de sociétés installateurs qui 'existent plus pour la plupart,
- des contentieux et procès intentés par les particuliers mécontents. Exemple de pompe à chaleur sous-dimensionnée dont l'évaporateur gelait en plein hiver, ne donnant plus aucun chauffage !
- du dispositif des aides d'Etat ou de Collectivités ayant fortement diminué,... Seulement 15% pour une action seule aujourd'hui, alors qu'il y a quelques années, en 2010, le crédit d'impôt solaire thermique par exemple était de 50% ! Le crédit d'impôt sur le photovoltaïque aujourd'hui n'est plus du tout aidé (50% également en 2010), et le prix de revente à ErDF diminue d'année en année. Les collectivités locales (régions, départements, communes), faute de budget, octroient de moins en moins d'aides également voire pratiquement plus.

Important : l'éco-conditionnalité des installateurs. L'Etat va désormais octroyer les aides telles que crédit d'impôt et éco-PTZ si et seulement si l'entreprise possède le sésame de qualité « RGE », c'est-à-dire « Reconnu Garant de l'Environnement ». Le décret paru en Juillet 2014 conditionne l'octroi d'Eco-Prêt à Taux Zéro à partir du 1^{er} septembre 2014 et les aides de crédit d'impôt CIDD à partir du 1^{er} janvier 2015, que si l'installateur est qualifié « RGE ». Ce qui revient à être plus cohérent et plus pragmatique dans l'octroi des aides pour un retour réel sur les économies d'énergie. Le matériel seul ne représentant qu'une partie de la performance énergétique, seule une bonne installation dans les règles de l'art permet une réelle efficacité énergétique. Adieu donc les « éco-délinquants » ! En résumé, quelle(s) énergie(s) pour chauffer ma maison ?

Arnaques au photovoltaïque, mythe ou réalité ?

De nombreux particuliers se sont fait avoir, avec un démarchage de type porte à porte, pour mettre en place une installation solaire photovoltaïque. Les arguments partent des aides comme le crédit d'impôt et les aides locales, et l'installation s'autofinance avec l'électricité revendue à l'opérateur public ErDF et les intérêts de l'emprunt contracté. Si les aides sont bien réelles, l'installation est loin de s'autofinancer dans la réalité, et pour se plaindre, ..., une fois sur deux l'entreprise installateur n'existe plus car elle a fait faillite.

Aujourd'hui, tout est calmé puisque le photovoltaïque, après cette bulle spéculative, est au point mort. Pratiquement plus d'aides, le crédit d'impôt est passé de 50% à 0%, les tarifs de rachat de cette électricité verte ont baissé de plus de 25%.

L'éolien domestique, les arnaques peuvent continuer

Comme pour le photovoltaïque, l'éolien domestique peut paraître intéressant : avec une éolienne, vous produisez suffisamment d'électricité pour la consommer en partie et revendre le surplus à l'opérateur public. Avec les aides, l'installation s'autofinancerait. Ce type d'argument utilisé par des vendeurs peu scrupuleux est loin d'être vrai. Car certes, le crédit d'impôt existe encore – et on se demande pourquoi puisque le photovoltaïque a été supprimé – soit une aide de crédit d'impôt de 15% (ou 25% en cas de bouquet de travaux), mais l'installation est loin d'offrir autant d'économies d'énergie qu'elle le suppose. L'économie réalisée pour une maison est de l'ordre par exemple de 150 euros/an ! Pour un investissement moyen entre 10 000 et 20 000 euros, le calcul de rentabilité est vite fait.

Ainsi le crédit d'impôt encore octroyé pour les éoliennes constitue un piège redoutable pour les particuliers et une perte incroyable pour les finances publiques.

Arnaques et vente par internet de matériel de chauffage



Les boutiques en lignes fleurissent de plus en plus sur la toile. Pompes à chaleur, chaudières gaz, panneaux solaires sont proposées avec un court descriptif et un prix le plus souvent remisé d'entrée. Si ces offres peuvent paraître alléchantes, elles cachent quelques un problème majeurs : l'installation.

Car c'est la qualité de l'installateur qui garantit la sécurité et un fonctionnement fiable et générateur d'une consommation d'énergie faible. Si vous achetez par internet, à moins d'être chauffagiste de formation ou excellent bricoleur, qui va poser le climatiseur, ou la pompe à chaleur ? Qui va et qui sait poser les capteurs solaires ? Seul un professionnel habilité à manipuler les fluides frigorigènes, habitué à régler une pompe à chaleur, habitué à régler une combustion de chaudière, pourra assurer une installation conforme et en ordre de marche.

De plus, si l'installation doit générer chaque année des économies d'énergie, l'installation est « le » maillon à ne pas négliger. Rappelons-le, le meilleur générateur, la meilleure pompe à chaleur, la meilleure installation solaire, ..., ne donneront rien, si ces installations sont mal installées et mal réglées. L'affaire que l'on croit faire sur internet peut vite tourner au cauchemar : pas ou peu de chauffage en hiver, surconsommation d'énergie, ... Et vers qui allez-vous vous retourner ? En fait, ne vous faites pas avoir par des prix alléchants. Les meilleures boutiques et les seules que nous recommandons, sont celles qui vous prévoient une vente de matériel associée à une pose par un installateur qualifié.

Lectures conseillées

- [Eco-conditionnalité des installateurs pour de réelles économies d'énergie](#)
- [Installateurs RGE : texte de loi au JO](#)
- [Crédit d'impôt énergies renouvelables](#)

Sources et liens utiles

- www.qualit-enr.org
- <http://afpac.org>
- [Arnaque au photovoltaïque](#)
- www.quechoisir.org

Pour en savoir plus

- [dossier AIDES, FINANCEMENTS ET CREDITS D'IMPOT](#)

Juillet 2014



Véronique Bertrand

Véronique Bertrand a exercé pendant de nombreuses années son métier d'ingénieur spécialisé en installations thermiques à travers le monde. Depuis son retour en France elle met à disposition sa grande expérience en apportant un regard pragmatique et des solutions simples à des problèmes complexes d'optimisation énergétique.